

## COMMISSION AXE SEINE GROUPE DE TRAVAIL 2 « RENOUVEAU INDUSTRIEL »

### Paris-Seine-Normandie un laboratoire pour le nouveau industriel

La notion de laboratoire est très pertinente et permet d'inscrire cette démarche dans l'expérimentation. Elle incite à explorer un large éventail de pistes, de propositions nouvelles et traduit une attente de créativité invitant à oser.

De la même manière, le « nouveau industriel » laisse penser que le système industriel est considéré à bout de souffle, d'où le besoin de nouveau, d'innovation, et d'adaptation à de nouveaux modèles économiques. Il semble donc nécessaire de pouvoir identifier de nouveaux ressorts à mettre en œuvre pour redynamiser l'économie, par exemple : le développement de l'écologie industrielle, la décarbonisation de l'économie et favoriser le développement endogène dans les filières où c'est pertinent.

Un des leviers de déploiement et de croissance de l'économie verte, permettant de créer de la valeur ajoutée et d'accroître la compétitivité à partir d'une approche éco et socio-responsable, consiste à valoriser l'expérience locale en matière environnementale et de contribuer à l'adaptation de la réglementation. En effet, l'implication des acteurs économiques et de la société civile dans le processus d'évaluation et d'élaboration de la réglementation en matière d'environnement pourrait être un gage de réussite. La réglementation doit être un moteur du développement durable du territoire, un facteur de progrès et de compétitivité et non l'inverse –ce qui est le cas quand elle est mal adaptée-. Il s'agit donc d'avoir un rôle actif, d'organiser la remontée vers le niveau national et européen des évaluations et propositions du terrain et d'anticiper sur la mise en œuvre des futures réglementations pour ne pas les subir.

#### I. Travailler ensemble autrement :

Un élément essentiel pour penser un nouveau industriel robuste, est de développer la coopération entre les différents acteurs qui peuvent y contribuer. Le nouveau industriel ne dépend pas que des industriels, il dépend également de beaucoup d'autres intervenants avec lesquels il faut impérativement coopérer, or les fonctionnements actuels sont trop peu coopératifs :

- Les relations entre les donneurs d'ordres et les PME-TPE ne doivent pas se limiter à des relations clients-fournisseurs, mais s'élargir à des **collaborations mutuellement profitables à l'image de ce qui se fait et qu'il faut valoriser et généraliser dans les pôles de compétitivité ou les filières régionales** ;
- Il convient de renforcer les liens entre l'industrie et les territoires en vue de mieux **anticiper les évolutions** et de s'y préparer, de pouvoir **mutualiser** les coûts et partager les risques ;
- Connecter davantage l'enseignement supérieur et la recherche avec l'industrie, là encore à l'image des pôles de compétitivité et des filières, pour **susciter et rendre possible l'innovation** et l'accompagner **jusqu'à la commercialisation** des solutions innovantes ;
- **Coopérer dans le domaine de la réglementation et de la planification**, qui souffre aussi de cloisonnement (empilement, parfois télescopage des réglementations, manque de transversalité, manque d'évaluation socioéconomique et environnementale impliquant les acteurs du territoire, manque d'anticipation) et **créer des connexions avec le niveau national et l'Europe, lieux où les réglementations sont élaborées.**

**Le territoire souffre de cloisonnements entre ses différents composants qu'il convient absolument de dissoudre !**

## II. S'appuyer sur les forces du territoire

Parmi elles, les pôles de compétitivité et les filières existants sur l'Axe Seine sont des réussites qu'il faut pérenniser et développer et sur lesquels il faut prendre exemple et s'appuyer : **MOV'EO, ARIA, Nov@log, LSN, Chimie-Biologie-Santé, filière Energie Haute-Normandie, NAE...**

## III. Tenir compte des évolutions sociétales

L'industrie ne pourra pas se développer si elle ne prend pas fondamentalement en compte les contraintes environnementales et sociales. Cela signifie qu'elle doit participer à la mise au point de nouveaux modèles de développement plus vertueux sur le plan de la consommation des ressources naturelles et eux-mêmes porteurs de nouvelles activités.

Le développement de l'activité industrielle ne pourra se faire qu'en recherchant son acceptabilité par les populations, c'est-à-dire avec leur participation (écoute et dialogue) et la prise en compte de leur perception (environnementale et sociale).

## IV. Propositions concrètes

Compte tenu de ces considérations, le groupe formule les propositions suivantes :

### A. Créer les conditions et les incitations pour réussir des expérimentations d'écologie industrielle<sup>1</sup>.

L'écologie industrielle cherche d'une part, à optimiser la gestion des flux de matière et d'énergie à travers la mise en œuvre de synergie et de mutualisations de ces flux, et d'autre part, à mettre en place des filières de recyclage, valorisation, réemploi, etc. de produits.

Ainsi, la diversité des entreprises locales, leur proximité les unes par rapport aux autres, la disponibilité de friches industrielles sur le territoire de la CREA, desservies par le fleuve, le rail et la route, sont des éléments favorables pour **faire du territoire un laboratoire puis une référence en matière d'écologie industrielle.**

Dans ce cadre, le **développement de la filière de gestion et valorisation des déchets** semble être une excellente opportunité. Les secteurs d'activité qu'il conviendrait de développer en lien avec les pôles de compétitivité existants et les autres territoires de l'Axe Seine sont : la déconstruction automobile (VHU), les matériaux, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Il faut **créer les conditions pour structurer cette filière en lien avec la recherche et l'innovation.**

En complément, l'Axe Seine possédant un patrimoine non négligeable de friches industrielles (825 hectares, 240 friches), le **développement d'une filière dépollution**, d'un savoir-faire particulier dans le domaine de la dépollution semble également pertinent. En effet, le durcissement des réglementations environnementales, la pression foncière et l'existence de nombreux anciens sites industriels contribuent au développement d'un marché de la dépollution des sites qu'il faudrait saisir.

---

<sup>1</sup> Pour définir rapidement le concept d'« écologie industrielle », traduit de l'anglais, il faut entendre l'écologie scientifique, celle à l'étude des écosystèmes naturels dont le fonctionnement cyclique assure la durabilité, et non pas l'écologie politique. Quant au terme industriel, il fait référence aux activités humaines et donc à la société industrielle dans son ensemble : société de production, de distribution, de services, de transport, agricole, urbaine, ... Ainsi, le système industriel peut être considéré comme une forme particulière d'écosystème.

**B. Renforcer et inciter des collaborations entre industries, enseignement supérieur, recherche** en vue de :

**i. Faire évoluer les procédés industriels** pour garantir la meilleure performance possible sur les plans de la sûreté, de la pollution, de la santé des employés, des coûts : des procédés sains, sûrs, propres et économes !

**ii. Développer des filières de recyclage et d'éco conception** : le démantèlement des produits en fin de vie est à la fois une activité économique en soi, un moyen de fournir des ressources de façon endogène et une contribution à la diminution de l'empreinte environnementale.

**iii. Développer de manière concrète l'économie de fonctionnalité** : favoriser la conversion d'une industrie de biens jetables à celle des biens durables et passer à la vente de l'usage d'un bien à la place de la vente du bien lui-même.

Pour cela il est nécessaire de développer la collaboration des différents acteurs des territoires y compris les collectivités locales, mais une telle collaboration doit se construire, elle n'interviendra pas de façon spontanée.

### **C. Mettre en place des espaces d'innovation**

Attendre que l'industrie souhaitée s'installe spontanément n'est pas raisonnable, il faut une gouvernance qui incite, qui accompagne les évolutions, la commission propose que **l'Axe-Seine devienne un espace d'échange et de co-construction qui permettrait de créer des solutions consensuelles et partagées pour bâtir les fondations d'un système industriel durable.**

Il convient d'organiser les forces vives des territoires de façon à anticiper les inéluctables évolutions des activités industrielles afin qu'elles ne se traduisent pas systématiquement en drame social. Il est donc proposé de créer un laboratoire **du tissu industriel de l'Axe Seine**, dont la mission sera de déceler les activités amenées à disparaître et celles qu'il serait utile de créer ou de soutenir sur le territoire en s'appuyant sur une analyse des forces et faiblesses des territoires concernés. Ce laboratoire permettra également d'organiser l'identification des compétences et des formations nécessaires pour accompagner les mutations décelées, qui pourront être préparées dans le cadre d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale** à l'échelle de l'Axe Seine.

Un laboratoire de la **connaissance partagée de l'état de l'Environnement**, objectif, indépendant (participation de l'ensemble des parties prenantes) et reconnu devra également être co-construit pour permettre l'anticipation et la prise de décision sur la base de données environnementales multithématiques partagées et admises de tous. Il s'agit en premier lieu de valoriser les bases de données existantes, mais qui sont très dispersées au sein d'une multitude d'organismes, et de les interconnecter. Il faut développer des approches prospectives en connexion avec tous les acteurs concernés du territoire, et accompagner les nouveaux projets industriels de mesures permettant de protéger l'environnement remarquable et fragile des bords de Seine, notamment afin d'éviter, réduire et compenser les impacts négatifs de certains projets sur les zones humides.

**Les entreprises ont besoin de stabilité réglementaire et législative.** La réglementation doit aussi être un véritable facteur de progrès et de compétitivité en permettant un développement durable du territoire.

Il semble pertinent de proposer que l'Axe-Seine puisse être un espace-laboratoire dans lequel les acteurs du territoire décident, dans le cadre d'une gouvernance partagée, d'être parties prenantes dans l'évaluation (sur le tissu socio-économique et l'environnement), l'élaboration et l'adaptation des réglementations liées à l'environnement : un laboratoire **d'expérimentation et d'innovation sur la réglementation environnementale en interaction avec le niveau national et l'Europe.**

La gouvernance au sein de ces espaces-laboratoires doit permettre d'assurer le dialogue entre les populations, les différents acteurs de l'industrie, les collectivités, les associations, etc.

Enfin, cette gouvernance doit aider à co-construire ou renforcer les différentes collaborations citées ci-dessus et devenir un creuset d'idées pour déceler ce qui devrait être mis en œuvre pour réussir les évolutions souhaitées citées dans ce document, et en particulier pour aboutir à ce que **la vision de développement du territoire soit clairement exprimée et partagée avec les populations.**

## **V. Le pilotage et la mise en œuvre**

L'agence d'urbanisme pourrait être missionnée pour préfigurer la mise en place des espaces-laboratoires en lien avec les acteurs directement concernés : collectivités, CCI et filières, pôle emploi, centres de formation, acteurs de l'enseignement supérieur, associations (Air Normand, HNNE, GRANDDE, Clubs d'entreprises, etc.), services de l'Etat (SGAR, DREAL, DIRECCTE), GIP Seine Aval, Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande...

En plus, le Barreau de Rouen propose son assistance juridique pour toute question relative aux évolutions législatives et réglementaires en matière environnementale.

Les élus locaux ayant également des mandats nationaux ou européens peuvent être mobilisés afin de porter les conclusions du laboratoire d'expérimentation et d'innovation sur la réglementation environnementale.